Arrêté du 20 décembre 1999 portant nomination au comité d'action sociale de l'environnement

NOR: ATEG9980428A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu l'arrêté du 6 septembre 1993 portant création du comité d'action sociale de l'environnement et fixant son organisation ; Vu l'arrêté du 30 avril 1998 portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'action sociale de l'environnement ;

Vu les arrêtés des 15 juin et 22 décembre 1998 portant nomination au comité d'action, sociale de l'environnement ; Vu la proposition du Syndicat national de l'environnement CFDT,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés pour représenter le personnel, au titre du Syndicat national de l'environnement CFDT :

Titulaire: M. Ciulkiewicz (Jean-Luc) en remplacement de Mme Foissey (Marie).

Suppléant : M. Roy (Joël) en remplacement de M. Keller (Denis).

Article 2

Le directeur général de l'administration et du développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 20 décembre 1999.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de l'administration et du développement, J.-L. LAURENT